

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPROBATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DU GERS

Après consultation de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du 19 février 2016, le préfet du Gers a arrêté le 25 mars 2016 le nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale qui a été publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département du Gers le 25 mars 2016.

Ce schéma est consultable sur l'Internet Départemental de l'Etat à l'adresse suivante <http://www.gers.gouv.fr/> (rubrique collectivités locales, intercommunalité). Il pourra être consulté à la préfecture du Gers, 3 place du préfet Claude Erignac à Auch (un exemplaire sera mis à disposition du public au service d'accueil), à la sous-préfecture de Condom, place Lanelongue et à la sous-préfecture de Mirande, avenue Laplagne.

